

RESUME NON TECHNIQUE

1. DESCRIPTION DU PROJET

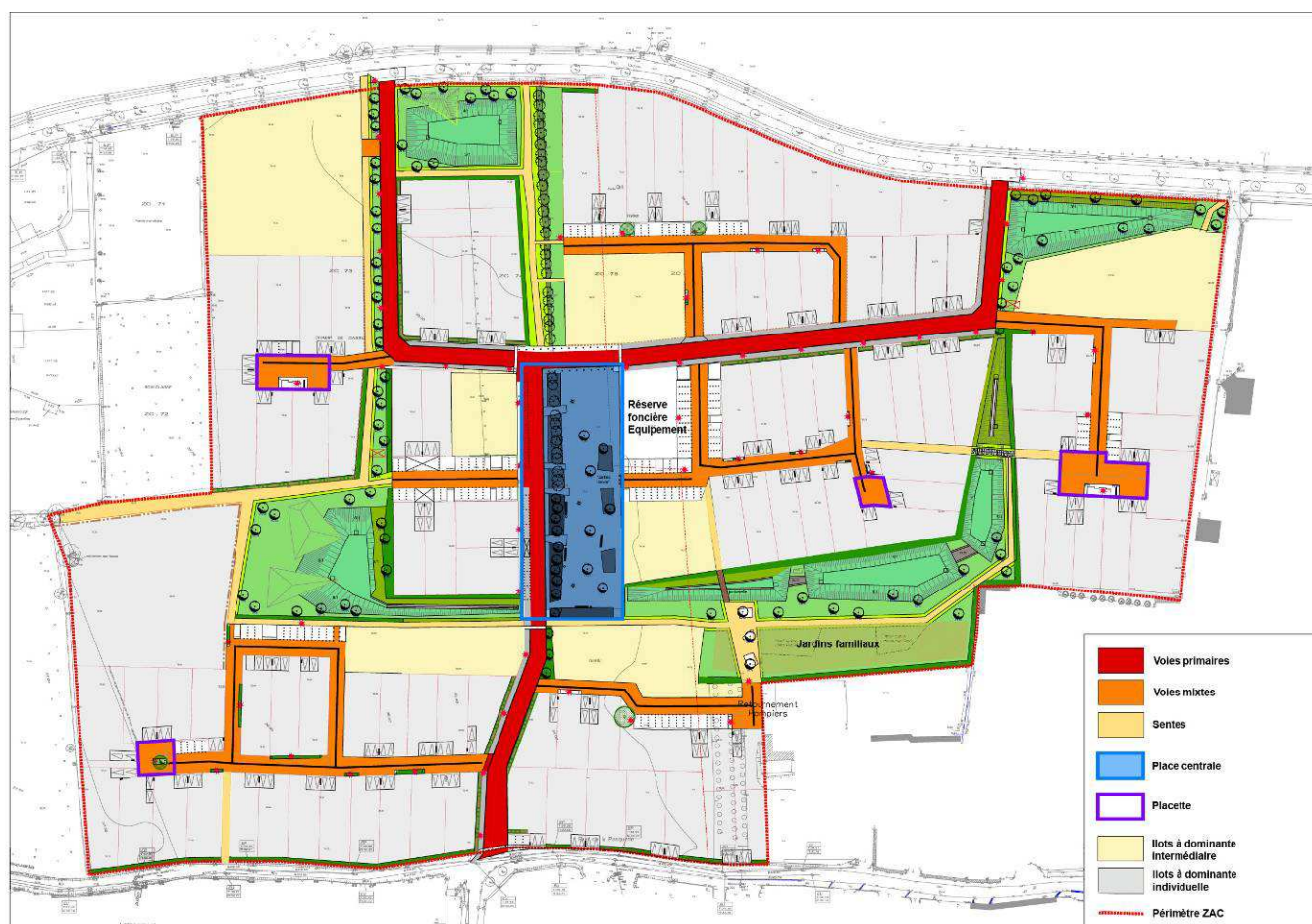
Afin de répondre aux demandes grandissantes en matière d'habitat sur la commune, la commune de Pellouailles-les-Vignes a décidé l'ouverture à l'urbanisation du secteur des Dolantines, localisé au nord du bourg, dans le cadre d'une démarche de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Le projet consiste en l'aménagement sur le secteur des Dolantines d'un quartier d'habitat comprenant entre 200 et 270 logements, dont la composition repose sur les principes suivants :

- un habitat plus dense, avec une logique de sectorisation en répartissant de manière homogène maisons de ville, logements collectifs et maisons individuelles groupées,
- un réseau viaire hiérarchisé,
- une composition structurante paysagère,
- des liaisons douces privilégiées,
- une mixité des formes urbaines.

Le projet sera réalisé en deux phases : partie ouest (4,5 ha) puis partie est (3,8 ha).

Scénario d'aménagement retenu



2. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1 SITUATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Le secteur concerné par le projet est situé au nord du bourg de Pellouailles-les-Vignes entre la rue Creuse et la rue de la Pasquerie, et concerne une surface de 8,3 ha environ

2.2 CADRE PHYSIQUE

2.2.1 ÉLÉMENTS CLIMATIQUES

Le climat du secteur, de type océanique tempéré, est caractérisé par des températures douces et une pluviométrie peu abondante, avec des vents dominants de secteur ouest à sud-ouest.

2.2.2 TOPOGRAPHIE

Le projet s'inscrit sur un plateau légèrement incliné vers le nord-est (vallée du Loir). Le site présente un relief peu marqué (pente moyenne inférieure à 1%).

2.2.3 GEOLOGIE – HYDROGEOLOGIE - PEDOLOGIE

D'un point de vue géologique, le site appartient au Bassin Parisien et repose sur des formations sédimentaires.

On observe une nappe à faible profondeur dans certains secteurs de Pellouailles-les-Vignes, mais aucun captage d'eau souterraine utilisé pour l'alimentation publique en eau potable n'est recensé.

Les sols sont de type limono-argileux et peu perméables.

L'aléa de retrait-gonflement des argiles est fort. Par contre les risques de remontée de nappe et d'exposition au radon sont faibles.

2.2.4 RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Le site repose sur le bassin versant du ruisseau de l'Ecluse, appelé sur sa partie terminale, Boire du Commun d'Oule, affluent du Loir qu'il rejoint à Villevêque. Le secteur des Dolantines est drainé par des fossés qui rejoignent ce cours d'eau

Ces cours d'eau sont caractérisés par des débits fortement liés aux précipitations. Le ruisseau de l'Ecluse et la Boire du Commun d'Oule sont caractérisés par des dysfonctionnements hydrauliques, notamment sur la partie aval en amont de la confluence avec le Loir (zone inondable).

La qualité des eaux du Loire est bonne à médiocre selon les paramètres considérés.

Le Loir est classé en première catégorie piscicole (poissons blancs).

Le secteur d'étude est localisé dans le périmètre de protection éloigné du captage d'eau potable de Briollay situé au lieu-dit le Pont.

2.3 CADRE BIOLOGIQUE

Ce site est en grande partie occupé par une culture de maïs et la diversité des milieux y est globalement faible.

Le seul intérêt réside dans la présence de quelques haies résiduelles au nord-ouest, de friches, d'un fossé accompagné d'une bande enherbée au nord et de boisements (hors périmètre) à l'ouest.

La richesse faunistique du site est assez faible. Parmi les 29 espèces faunistiques recensées, on relève 19 oiseaux, 8 insectes, 1 amphibien et 1 reptile, le Lézard des murailles, espèce protégée.

Aucune mesure d'inventaire ou de protection des milieux naturels ne s'applique sur ce secteur.

2.3.4 SITES NATURA 2000

Le projet est localisé à environ 5 km des sites Natura 2000 les plus proches, concernant les Basses vallées angevines.

2.4 CADRE PAYSAGER ET PATRIMONIAL

2.4.1 PAYSAGE

A l'échelle de l'agglomération angevine, le site du projet s'inscrit dans l'unité paysagère dénommée « les Portes du Baugeois ».

A l'échelle de la commune de Pellouailles-les-Vignes, le site s'inscrit au sud du plateau cultivé, à l'interface avec l'habitat aggloméré récent.

Les composantes paysagères de la zone d'étude sont caractérisées par :

- une topographie peu marquée,
- une végétation essentiellement marquée par la présence de boisements à l'ouest, de friches et haies au nord, qui constituent des barrières visuelles importantes,
- un bâti exclusivement constitué de maisons individuelles aux abords du site,
- des voies routières secondaires, assurant des fonctions de desserte des zones d'habitat riveraines

Du fait de la topographie plane et de la faible densité de végétation sur la majeure partie du site, celui se révèle assez ouvert et bénéficie de nombreuses covisibilités avec les secteurs riverains.

2.4.2 PATRIMOINE

Aucun élément patrimonial archéologique ou historique n'a été recensé sur le site et ses abords.

La rue Creuse au nord et la rue de la Pasquerie au sud accueillent des itinéraires de randonnée.

2.5 CADRE HUMAIN ET SOCIO-ECONOMIQUE

2.5.1 DEMOGRAPHIE

L'évolution démographique récente de la commune de Pellouailles-les-Vignes a été marquée par :

- une augmentation de population plus faible entre 1999 et 2007 dans un contexte de forte croissance de la 2ème couronne de l'aire urbaine,
- un solde migratoire qui devient négatif,
- une structure d'âge encore très jeune, mais avec un vieillissement qui s'amorce,
- un nombre d'emploi qui augmente mais qui devient de plus en plus faible au regard de la population active,
- une forte représentation des revenus intermédiaires.

2.5.2 HABITAT

Le parc de logements sur la commune de Pellouailles-les-Vignes est caractérisé par :

- un très faible niveau de vacance témoignant d'une bonne attractivité communale et d'une forte pression de la demande,
- un parc de résidences principales marqué par une forte représentation des types 4 et 5, des logements de statut propriétaire-occupant, des collectifs HLM datant de 1977 à 1989.
- une forte activité de construction entre 1999 et 2007 marquée par le poids des logements de statut propriétaire-occupant et les T3 et T5 et plus.
- un desserrement des ménages très important qui absorbe plus de la moitié de la construction au cours de l'intervalle 1999-2007

2.5.4 EMPLOI ET ACTIVITES ECONOMIQUES

Le nombre d'emplois est en augmentation sur la commune.

Les activités sont représentées par :

- l'exploitation agricole, sur la partie nord du territoire communal,
- un tissu industriel, artisanal et tertiaire présent sur la ZAC Océane, sur la ZA du Tertre et de part et d'autre de la RD323,
- des commerces et services de proximité essentiellement implantés dans le centre-bourg.

Le site des Dolantines est uniquement concerné par l'activité agricole.

2.5.5 CADRE URBAIN

Le secteur des Dolantines est localisé en prolongement nord du bourg de Pellouailles-les-Vignes entre des secteurs déjà urbanisés.

2.5.6 EQUIPEMENTS PUBLICS

La commune dispose d'équipements scolaires, sportifs, culturels et de loisirs, essentiellement localisés dans le centre-bourg, à quelques centaines de mètres du projet.

2.5.7 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Le secteur des Dolantines est desservi par la rue Creuse et la rue de la Pasquerie, voies raccordées à la RD113, qui permet un accès rapide à la RD323 et à l'A11.

Le site est également desservi par des liaisons piétonnes et le bourg de Pellouailles est desservi par les transports collectifs (2 lignes du réseau de l'agglomération angevine).

2.5.7 RESEAUX ET GESTION DES DECHETS

Des réseaux sont présents sur les secteurs urbanisés riverains, mais ne desservent pas le site.

L'Agglomération angevine bénéficie d'une collecte sélective des déchets avec traitement mécanobiologique et valorisation (Biopole) et de 8 déchèteries.

2.6 NUISANCES DE RIVERAINETE

2.6.1 CONTEXTE SONORE

Les mesures réalisées sur le site mettent en évidence une ambiance sonore d'assez bonne qualité caractéristique d'une zone périurbaine, où les principales sources sonores résident dans la circulation sur les voies routières (rue Creuse, rue de la Pasquerie et RD113).

2.6.2 QUALITE DE L'AIR

Compte tenu de l'absence de source ponctuelle de dégradation de la qualité de l'air (industrie...) et de la configuration du site (zone ouverte, en position de plateau, exposée au vent) qui favorise la dispersion des émissions polluantes d'origine automobile, on peut considérer que la qualité de l'air actuelle sur le secteur d'étude est satisfaisante.

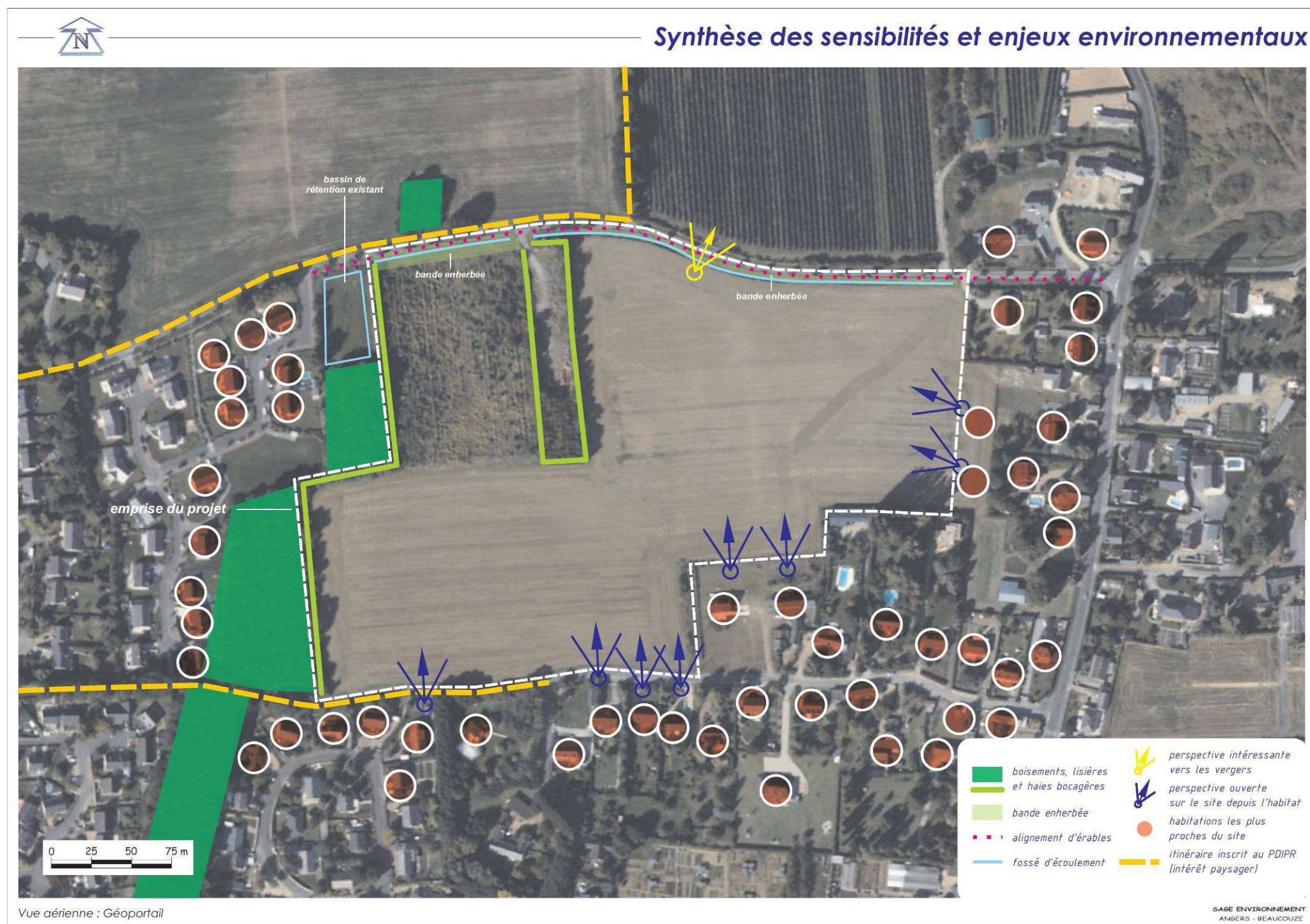
2.7 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES / POLLUTION DES SOLS

Le site du projet n'est concerné par aucun risque naturel ou technologique.

Aucun site pollué ou source de pollution des sols n'est recensé à ce jour.

La commune de Pellouailles-Les-Vignes se situe en zone de sismicité faible (zone 2).

SYNTHESE DES SENSIBILITES ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



THEMATIQUE	SENSIBILITES ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
Géologie / Hydrogéologie	<p>Etudes géotechniques à mettre en œuvre préalablement aux travaux pour mettre en évidence l'existence ou non de contraintes pour les futures constructions, voiries...</p> <p>Présence d'une nappe à faible profondeur → contrainte pour la réalisation des dispositifs de gestion des eaux pluviales</p> <p>Mise en place d'ouvrages de régulation et de traitement des eaux pluviales à prévoir</p> <p>Zone d'aléa fort de retrait gonflement des argiles</p>
Réseau hydrographique	<p>Absence de cours d'eau à proximité, mais présence de fossés en bordure du site</p> <p>Zones inondables sur la partie aval du ruisseau de l'Ecluse / Commun de la Boire d'Oule, mais ne concernant pas le secteur des Dolantines</p>
Cadre paysager	<p>Modification de la vocation du site : secteur agricole en marge de boisements et en limite de zones d'habitat pavillonnaire</p> <p>Prévoir le maintien des éléments de végétation existants les plus intéressants (boisements et haies)</p> <p>Secteur très ouvert, notamment vers urbanisation existante au sud et à l'est → gestion des « covisibilités » avec les habitations « donnant » directement sur la future zone</p> <p>Assurer la « greffe » avec les quartiers existants voisins</p> <p>Prise en compte des itinéraires de promenade et de randonnée bordant le site (chemin de la Pasquerie, rue Creuse)</p>
Cadre biologique	<p>Site essentiellement occupé par une parcelle cultivée, présentant un intérêt floristique limité</p> <p>Enjeux écologiques : haies et lisières de boisements, fossés et bandes enherbées en bordure de la rue Creuse → éléments à préserver</p> <p>Pas de mesure d'inventaire ou de protection des milieux naturels sur le secteur d'étude</p>

THEMATIQUE	SENSIBILITES ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
Cadre humain	<p>Besoins en logements (objectifs PLH)</p> <p>Zones d'habitat pavillonnaire en marge du site</p> <p>Activité agricole sur le site (un seul exploitant)</p> <p>Cadre urbain favorable : situation à proximité du bourg, des commerces et des équipements publics</p>
Déplacements	<p>Un site aisément connecté au bourg (distant d'environ 500 m) par des liaisons douces</p> <p>Desserte de Pellouailles-les-Vignes par les transports collectifs (liaison avec Angers)</p> <p>Desserte routière du site par la rue Creuse et la rue de la Pasquerie, avec d'éventuels aménagements à prévoir au niveau de la connexion avec la RD113</p>
Réseaux Gestion des déchets	<p>Des réseaux sont présents sur les zones urbanisées voisines, mais ne présentent pas en l'état des capacités suffisantes pour permettre sa desserte</p> <p>Capacité de la station d'épuration suffisante pour recevoir et traiter les eaux usées</p>
Nuisances de riveraineté	<p>Pas de source sonore ou de pollution atmosphérique (activité ou infrastructure de transport terrestre) sur le secteur d'étude</p> <p>Sensibilité des secteurs riverains (habitat) par rapport à l'éventuelle implantation de sources sonores</p>
Risques naturels et technologiques / Pollution des sols	<p>Ni risque, ni pollution des sols recensés sur le secteur d'étude</p>

Les principales interrelations répertoriées sur le secteur d'étude entre les composantes environnementales concernent les domaines suivants :

- Topographie ↔ Hydrogéologie
- Topographie / Paysage
- Géologie/Pédologie ↔ Hydrogéologie
- Eaux superficielles ↔ Habitats/Faune/Flore
- Habitats naturels / Faune / Flore ↔ Paysage
- Habitats naturels / Faune / Flore ↔ Activités économiques

3. ANALYSE DES EFFETS POSITIFS ET NEGATIFS DU PROJET

On distingue les impacts temporaires, liés aux périodes de chantier et les impacts permanents, dus au projet lui-même, à savoir l'aménagement de la ZAC des Dolantines.

3.1 EFFETS LIES AUX PERIODES DE CHANTIER

Les effets avérés ou potentiels liés à la période de travaux concernent surtout :

- les modifications temporaires de la topographie liées aux phases de terrassements,
- la prise en compte des caractéristiques des sols (retrait-gonflement des argiles),
- les impacts quantitatifs et qualitatifs sur les eaux souterraines et superficielles,
- les impacts paysagers liés aux installations de chantier, perceptibles par les riverains (secteurs d'habitat localisés au sud et à l'est du site) et par les usagers du secteur (rue Creuse, rue de la Pasquerie...),
- les perturbations des itinéraires de promenade et de randonnée passant en bordure du site,
- les découvertes potentielles sur le plan archéologique. Considérant que le site du projet ne recelait vraisemblablement pas de vestiges, la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire n'a pas demandé la mise en œuvre de prescriptions archéologiques particulières.
- les impacts sur le cadre biologique, sur le site même et ses abords (dévégétalisation, rejets de chantier, dérangement de la faune).
- les effets du chantier sur l'environnement urbain : nuisances phoniques, vibrations, poussières, circulation des camions et engins de chantier, susceptible de perturber le trafic sur la zone et ses abords, perturbations des réseaux,
- les rejets et déchets de chantier.

3.2 EFFETS PERMANENTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

3.2.1 CADRE PHYSIQUE

Le projet n'aura pas d'impact sur le cadre climatique et la géologie.

Les effets sur le relief sont liés aux terrassements nécessaires pour la réalisation des constructions, voiries, ouvrages de rétention.

Les incidences éventuelles du projet sur les eaux souterraines sont liées aux modifications des écoulements et à d'éventuels rejets en surface d'éléments polluants. Dans la mesure où les terrains sont peu perméables et où aucun captage d'eau souterraine destiné à l'alimentation publique en eau potable n'a été recensé sur le secteur d'étude, ces incidences resteront faibles.

Les incidences de l'aménagement du site sur les eaux superficielles peuvent être :

- quantitatives : augmentation des débits de ruissellement des eaux pluviales, avec des conséquences possibles (saturation, débordements) des exutoires,
- qualitatives : impacts liés aux différents types de pollution induits par des surfaces imperméabilisées (pollutions chronique, accidentelle, saisonnière), avec des répercussions possibles sur la qualité de l'eau des milieux récepteurs, la faune aquatique et les usages.

3.2.2 EFFETS DU PROJET SUR LE CADRE BIOLOGIQUE

Les impacts du projet sur le cadre biologique concernent la suppression d'une partie de la végétation sur l'emprise de l'aménagement, notamment de friches, ainsi que les répercussions en termes de suppression d'habitats et de dérangement pour la faune, qui induiront la disparition ou le déplacement des animaux vers des milieux analogues voisins.

On rappellera que le site offre une faible diversité et sensibilité des milieux, de la flore et de la faune, à l'exception de la présence du Lézard des murailles, espèce protégée.

3.2.3 EFFETS SUR LES SITES NATURA 2000

Compte tenu de sa localisation et de ses caractéristiques, l'aménagement de la ZAC des Dolantines n'aura pas d'incidences sur les sites Natura 2000 les plus proches, localisés à 5 km.

3.2.4 EFFETS DU PROJET SUR LE CADRE PAYSAGER ET PATRIMONIAL

Cadre paysager

Les effets du projet sur le paysage seront liés :

- à la modification des composantes paysagères du site du fait de son changement d'affectation (substitution d'un quartier d'habitat à un espace essentiellement agricole) :
 - o topographie : terrassements, apparition de nouveaux volumes,
 - o suppression de végétation « naturelle » et réalisation de plantations,
 - o construction de logements de formes variées,
 - o création de voies internes au site.
- à leurs conséquences sur les perceptions visuelles internes et externes du secteur, en particulier pour les riverains de la zone et les usagers des voies qui desservent et encadrent le site.

Cadre patrimonial

Les impacts potentiels du projet sur le patrimoine concernent l'archéologie et sont liés à la période des travaux (cf. ci-dessus).

3.2.5 EFFETS SUR LE CADRE HUMAIN ET SOCIO-ECONOMIQUE

Effets sur le cadre démographique, le logement et le foncier

L'aménagement de la ZAC des Dolantines induira un apport de population sur la commune de Pellouailles-les-Vignes.

Grâce à l'offre proposée, le projet aura un impact positif sur le logement à l'échelle communale et communautaire.

Effets sur les activités économiques

Le projet induira la suppression de l'activité agricole sur le site.

Effets sur les équipements publics

L'apport de population lié à l'ouverture de ce quartier induira une augmentation de fréquentation, mais aussi d'éventuels nouveaux besoins au niveau des équipements publics.

Infrastructures et transports

Le fonctionnement du quartier des Dolantines générera une augmentation de trafic au niveau des voies de desserte (rue Creuse, rue de la Pasquerie) et de la connexion sur la RD113, avec des dysfonctionnements possibles en période de pointe.

Par ailleurs, le secteur sera raccordé au centre-bourg et aux transports collectifs par des liaisons douces.

Réseaux

L'aménagement de la ZAC des Dolantines nécessitera le raccordement aux différents réseaux existants sur le site et ses abords (eau potable, assainissement eaux usées et eaux pluviales, électricité, télécommunications, gaz) avec la mise en œuvre de renforcements.

Le nouveau quartier sera intégré dans le circuit de collecte des déchets géré par Angers Loire Métropole.

3.2.6 NUISANCES DE RIVERAINETE

Effets sur le contexte sonore

L'augmentation de trafic sur les voies riveraines liée à l'apport de population est susceptible de générer une augmentation du niveau sonore.

Toutefois, l'organisation du site et de sa desserte (plusieurs points d'accès), ainsi que le développement des déplacements doux contribueront à limiter cet impact.

Effets sur la qualité de l'air

Compte tenu de l'absence de source de pollution atmosphérique, du caractère limité du trafic induit et des conditions de dispersion favorables, le projet n'aura pas d'impact notable sur la qualité de l'air du secteur d'étude.

3.2.7 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES / POLLUTION DES SOLS

Le secteur des Dolantines n'interfère avec aucun risque naturel ou technologique.

Aucun indice d'une pollution des sols n'est recensé sur le site.

3.3 ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LA SANTE HUMAINE

Les effets potentiels du projet sur la santé humaine concernent :

- la qualité des sols,
- la pollution des eaux par les rejets d'eaux usées et pluviales,
- les nuisances sonores,
- la qualité de l'air,
- les déchets.

Les éléments développés dans le chapitre précédent indiquent que les impacts de l'aménagement du quartier des Dolantines dans ces domaines seront limités et ont été pris en compte dans la conception du projet.

3.4 ADDITION ET INTERACTIONS DES EFFETS DU PROJET

L'addition et les interactions des effets du projet concernant les domaines suivants :

- Topographie ↔ Hydrogéologie
- Topographie ↔ Paysage
- Géologie/Pédologie ↔ Hydrogéologie
- Hydrogéologie ↔ Eaux superficielles
- Eaux superficielles ↔ Habitats/Faune/Flore
- Habitats/Faune/Flore ↔ Paysage
- Population ↔ Transports ↔ Contexte sonore

4. ANALYSE DES EFFETS CUMULES AVEC LES AUTRES PROJETS CONNUS

L'analyse des effets cumulés du projet de la ZAC des Dolantines concernent les incidences conjointes potentielles avec l'aménagement :

- du Parc d'activités Angers / Océane, sur les communes de Saint-Sylvain d'Anjou et Pellouailles-les-Vignes,
- de deux bretelles sur le diffuseur de Pellouailles-les-Vignes (A11),
- la création de la ZAC des Ecotières sur la commune de Villevêque.

Le seul impact cumulé attendu concerne l'addition des trafics générés sur la RD113 par l'ouverture à l'urbanisation de ces deux quartiers d'habitat. Des aménagements sont prévus (hors du périmètre de ces opérations) pour adapter cette infrastructure à l'évolution du trafic.

5. SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ENVISAGEES ET RAISONS DU CHOIX DU PROJET

A l'issue du diagnostic et de la définition des enjeux, deux scénarios ont été étudiés pour l'aménagement du secteur des Dolantines et soumis à un comité consultatif, qui a également pu participer à des ateliers thématiques.

Le projet d'aménagement retenu résulte d'une combinaison d'éléments issus des deux scénarios étudiés.

6. ELEMENTS DE COMPATIBILITES DU PROJET AVEC LE DOCUMENT D'URBANISME ET ARTICULATION AVEC LES PLANS, SCHEMAS, PROGRAMMES

6.1 PLAN LOCAL D'URBANISME

Le secteur des Dolantines figure sur la carte de synthèse du Plan d'Aménagement et de Développement Durable en tant qu'extension projetée de l'habitat.

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) Nord-Est de l'agglomération angevine a fait l'objet en 2012 d'une révision simplifiée sur le secteur des Dolantines.

Le site du projet est maintenant entièrement inscrit en 1AUCb, zone urbanisable à dominante d'habitat.

Le site a également fait l'objet d'orientations d'aménagement définissant des principes à respecter pour l'urbanisation de la zone.

Le projet de la ZAC des Dolantines est compatible avec les dispositions du PLU.

Par ailleurs, il prend en compte la servitude d'utilité publique relative aux fossés présents au nord du site.

6.2 PLANS, SCHEMAS, PROGRAMMES (ARTICLE R122-17 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

Le projet est compatible avec :

- le Plan de Déplacements Urbains (PDU)
- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne
- le Plan national de prévention de la production de déchets
- le Plan régional d'élimination des déchets dangereux des Pays-de-la-Loire
- le Plan départemental de prévention des déchets de Maine-et-Loire

6.3 AUTRES PLANS, SCHEMAS, PROGRAMMES

L'aménagement de la ZAC des Dolantines est compatible avec les documents de planification et d'orientation de l'aménagement du territoire suivants s'appliquant sur l'Agglomération angevine et la ville d'Angers :

- le Projet d'agglomération (2000-2015),
- le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) du Pays Loire Angers,
- le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.).

7. MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION DES EFFETS NEGATIFS / MODALITES DE SUIVI DES MESURES

7.1 MESURES LIEES A LA PERIODE DE TRAVAUX

Les mesures durant la période de travaux sont en partie liées à la conduite du chantier dans le respect des règlements en vigueur et concernent notamment :

- la protection des eaux souterraines et superficielles,
- sur le plan paysager, la gestion qualitative du chantier,
- concernant le patrimoine archéologique, la prise en compte d'éventuelles découvertes dans le cadre du chantier,
- la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée,
- vis à vis du cadre biologique, la limitation au strict nécessaire des emprises du chantier et la préservation des secteurs les plus sensibles présents aux abords du site (fossés, boisements, haies),
- l'insonorisation des engins, les horaires de travail,
- la gestion des dépôts de matériaux, des déchets et des rejets,
- l'information du public, la signalisation,
- l'information des concessionnaires des réseaux.

7.2 MESURES LIEES AUX EFFETS PERMANENTS DU PROJET

7.2.1 CADRE PHYSIQUE

Les mesures liées aux impacts sur le relief résident dans la prise en compte de la topographie initiale dans la conception du projet et une gestion optimale des déblais/remblais.

Les mesures de protection de la qualité des eaux souterraines et superficielles résident :

- dans la mise en place de dispositifs de collecte et de régulation et de traitement des eaux pluviales (susceptibles de véhiculer des charges polluantes importantes),
- dans la mise en œuvre de mesures de gestion et d'entretien de ce système d'assainissement pluvial, permettant d'en garantir l'efficacité.

7.2.2 CADRE BIOLOGIQUE ET SITES NATURA 2000

Les mesures relatives aux impacts sur le cadre biologique résident :

- dans la préservation des espaces naturels intéressants sur le site et ses abords (boisements, haies, fossés),
- dans la réalisation sur le site d'espaces paysagers, plantations, noues... avec divers dispositifs complémentaires qui contribueront à favoriser la biodiversité,
- dans la mise en œuvre de dispositifs spécifiques favorisant l'accueil sur le site du Lézard des murailles,
- dans les mesures de gestion et de traitement des eaux pluviales avant rejet au milieu récepteur.

7.2.3 CADRE PAYSAGER ET PATRIMONIAL

Cadre paysager

Les mesures d'insertion paysagère seront en grande partie intégrées au projet d'aménagement de la ZAC des Dolantines :

- préservation et renforcement de la végétation structurante,
- prise en compte de la topographie initiale,
- qualité architecturale des constructions et mixité des formes urbaines,
- traitement paysager interne au site et sur ses franges (interface avec secteurs d'habitat riverains).

Cadre patrimonial

Les mesures relatives au patrimoine, concernent l'archéologie et sont liées à la période de chantier.

7.2.4 CADRE HUMAIN ET SOCIO-ECONOMIQUE

Démographie et habitat

Aucune mesure particulière n'est à prévoir.

Activités économiques

L'exploitant agricole du site sera indemnisé conformément à la législation.

Equipements publics

Les mesures concernent la prise en compte des besoins des nouveaux habitants au niveau des équipements publics.

Infrastructures et transports

Les mesures concernent la conception de la desserte de la zone et les aménagements à réaliser au niveau de la RD113 pour garantir un fonctionnement optimal, intégrant l'augmentation de trafic liée à l'apport de population sur la ZAC des Dolantines.

Réseaux et gestion des déchets

Les mesures d'insertion du projet relatives aux réseaux concernent les prolongements, modifications et renforcements nécessaires pour assurer la desserte du site, ainsi que l'intégration du quartier des Dolantines dans le circuit de collecte des déchets ménagers.

7.2.5 NUISANCES DE RIVERAINETE

Contexte sonore

Les mesures résident dans les modalités de desserte de la zone : positionnement des points d'accès, développement des déplacements doux.

En cas d'apparition de nuisances sonores, des mesures spécifiques seront étudiées.

Qualité de l'air

En l'absence d'impact attendu sur la qualité de l'air, aucune mesure spécifique n'est à prévoir.

7.2.6 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES / POLLUTION DES SOLS

Aucune mesure particulière n'est à prévoir dans ce domaine.

En cas de pollution des sols, une procédure d'évacuation et d'élimination des matériaux sera mise en œuvre.

7.3 MESURES DE PRESERVATION DE LA SANTE HUMAINE

Les mesures prises pour limiter les incidences dans les domaines de :

- la qualité des sols,
- la pollution des eaux par les rejets d'eaux usées et pluviales,
- les nuisances sonores,
- la qualité de l'air,
- les déchets

permettront de limiter les impacts induits directement ou indirectement par le projet sur la santé humaine.

7.4 ESTIMATION DES DEPENSES

Le coût des principales mesures d'évitement, de réduction et de compensation des effets négatifs est estimé à environ 370 000 €HT.

7.5 MODALITES DE SUIVI DES MESURES

Le suivi des mesures concernant :

- la gestion des déchets et des nuisances de riveraineté pendant la phase de chantier,
- le suivi et l'entretien des dispositifs de collecte, de rétention et de traitement des rejets d'eaux pluviales pour assurer la préservation du milieu récepteur,
- le suivi des dispositifs de maintien de la population de Léopard des murailles,
- le suivi du rythme de construction des logements.

8. ANALYSE DES METHODES UTILISEES

Les effets d'un projet se définissent comme une différence entre une situation actuelle et une situation future liée à la mise en œuvre d'une opération. Aux effets bruts négatifs, peuvent être ajoutées des mesures correctrices ou compensatoires destinées à les atténuer.

Les différents effets ont été établis par thème, à partir de l'analyse de l'état initial de l'environnement et des caractéristiques du projet. L'étude d'impact a été réalisée sur la base de données bibliographiques et d'informations issues des services de l'administration, des collectivités et des associations, complétées par des observations de terrain. Elle a été établie au regard du diagnostic environnemental du site dans lequel s'inscrit le projet et des effets constatés lors d'aménagements similaires.

9. DIFFICULTES RENCONTREES POUR EVALUER LES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Aucune difficulté majeure n'a été rencontrée lors de l'élaboration de cette étude d'impact.

10. AUTEURS DE L'ETUDE D'IMPACT

L'étude d'impact a été élaborée par l'équipe pluridisciplinaire de SAGE Environnement – Agence d'Angers, en lien avec la commune de Pellouailles-les-Vignes, la Sodemel et l'équipe de conception.